

# SEV N°16

Le journal du Syndicat du personnel des transports



JOURNÉE MIGRATION DU SEV

## Solidarité, bien plus qu'une valeur

Edito de Giorgio Tuti, président SEV

▶ P. 2

**L**a solidarité est le cœur du syndicat. Sans elle, la force collective et la capacité de représentation s'affaiblissent. La solidarité ne signifie pas seulement combattre une quelconque forme de discrimination basée sur la couleur de peau ou l'appartenance à un genre. Elle signifie être actif et présent dans la lutte pour la défense des droits. Parce que seule l'action collective peut faire barrage à un individualisme omniprésent. Aujourd'hui plus que jamais, il s'agit de freiner la précarisation croissante et le réflexe des patrons reportant constamment les risques de l'entreprise sur le dos du personnel. Dans un marché du travail explosé où la concurrence effrénée a fini par diviser aussi les salarié-e-s, il est urgent de pouvoir retrouver le fil de la solidarité. Mais ce n'est pas facile! Il faut des projets concrets qui unissent les protagonistes

sous une même bannière. Parce que dans le mouvement syndical, il y a des batailles communes qui se livrent tous ensemble. C'est la raison pour laquelle le SEV se range par exemple aux côtés des travailleurs du bâtiment qui ont posé les outils pour défendre leurs conditions de travail et leur droit à la retraite anticipée. Des droits qui ont été acquis après des années de lutte et de sacrifices. Et qui sont importants pour nous tous!

La crise n'a pas eu d'impact négatif seulement sur le chômage ou l'inégalité sociale en constante progression, mais aussi sur les droits des travailleuses et des travailleurs. Le rapport annuel des violations des droits syndicaux dans le monde le montre clairement : les attaques répétées contre les conventions collectives et le droit d'association font partie de la réalité dans beaucoup de pays où la sécurité des travailleuses et travailleurs, des

syndicalistes et des délégués syndicaux est mise en péril. Dans un climat général menaçant où le vent du populisme fait des ravages bien au-delà de l'Europe, le syndicat a la responsabilité de créer une vraie chaîne de solidarité pour démontrer que l'esprit d'équipe est encore possible, et nécessaire!

Pour le syndicat, la cohésion sociale représente une valeur importante. De même la qualité des conditions de travail est importante, ainsi que la qualité du travail en lui-même. C'est pourquoi nous devons nous inquiéter de la dévalorisation générale du travail. Pour toutes ces raisons, la solidarité ne peut pas être seulement une valeur. Elle doit se traduire par une pratique syndicale de base. Et le SEV doit se fixer chaque jour cet objectif, en privilégiant le dialogue avec la base non seulement à l'interne, mais aussi hors de nos propres structures.

Grève des femmes

Le comité SEV soutient sans concession la grève des femmes de 2019

3

De la route au rail

La lutte contre les restructurations de CFF Cargo se poursuit

4 et 5

MBC: mobilisés!

Suite à la remise d'une pétition, la direction va analyser la situation

4

## Grève générale

Très fêtée pour ses 100 ans!

**8 novembre à 18h30:** projection des films de Jacqueline Veuve sur 1918 et V. Rotelli sur Dubied, au Capitole (av. Théâtre 6, Lausanne).

**9 novembre, 18h30-22h:** table ronde (CGAS) «Genève, tu g/rêves» à la salle du Faubourg, R. des Terreaux-du-Temple 8, Genève..

**14 novembre:** Films (19h30) et table ronde (20h) sur la place de la grève en Suisse. Tempo, Quai de la Thièle 3, Yverdon.

## Swissport: CCT en vue

Comme les membres des partenaires sociaux SEV-GATA, SSP-VPOD et de l'association des employés de commerce avaient rejeté le premier résultat des négociations CCT avec Swissport et SBS à Zurich, les pourparlers ont repris le 1er novembre. Avec succès. Les membres se prononceront sur le résultat lors d'une assemblée le 9 novembre. Si elle est acceptée, la CCT entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Nous reviendrons sur ce dossier dans notre prochaine édition.

## Sa propre voie

Les CFF l'ont annoncé en septembre: dès 2019: CFF Cargo sera dirigée comme une société du groupe et des discussions sont actuellement en cours avec de possibles partenaires pour une participation minoritaire. Simultanément, CFF Cargo International sera détachée de CFF Cargo SA. Elle devient une filiale autonome des CFF. Par cette mesure, les CFF veulent «renforcer l'orientation entrepreneuriale de CFF Cargo International». Pour cette même raison, ils ont convenu, en 2011 déjà, d'un partenariat avec l'investisseur privé Hupac SA. Hupac détient actuellement 25 % des actions. Contrairement à CFF Cargo, les CFF ne recherchent pas d'autre partenaire pour CFF Cargo International; elle sera simplement «détachée de CFF Cargo SA.» Selon les CFF, aucune modification n'est prévue concernant les participations des CFF et d'Hupac.

Un autre changement concerne la prévoyance professionnelle. CFF Cargo International sort de la Caisse de pensions CFF à fin 2018. Le personnel changera donc de caisse, ce qu'il a approuvé à l'unanimité (moins 1 abstention) lors d'une assemblée du personnel. Le renouvellement de contrat CP CFF a donc été résilié pour le 31 décembre. Les avoirs de tous les collaborateurs de CFF Cargo International seront transférés fin 2018 à la CP ASGA.

## JOURNÉE DE LA MIGRATION 2018

# «Je ne suis pas raciste, mais...»



Les participant-e-s s'engagent dans un Workshop de réflexion sur les privilèges.

**Karin Taglang**  
karin.taglang@sev-online.ch

**«Je ne suis pas raciste mais...»** Nous avons déjà tous entendu cette phrase. **Voire nous l'avons prononcée nous-mêmes. Lors de la journée de la migration du 26 octobre 2018 à Olten, les participant-e-s se sont penché-e-s sur le thème du racisme et de la xénophobie. Après plusieurs exposés sur ce thème, les participants se sont confrontés, lors d'un atelier, aux divers préjugés et privilèges. Retrospective d'une journée qui a rencontré du succès et libéré des passions.**

Dix hommes et femmes sont debout au milieu de la pièce, en rang sur une ligne. A une extrémité est accrochée une feuille de papier avec un plus inscrit en rouge, de l'autre côté est affiché un moins. Il s'agit de «l'échelle de suissitude». A droite se trouvent les participant-e-s qui se sentent les plus suisses, à gauche celles et ceux qui ressentent en eux une bien plus petite part de «suissitude».

Il n'y a aucun critère, les participant-e-s se fient à leur propre sentiment. «Pourquoi te trouves-tu au milieu de l'échelle?» demande Lelia Hunziker du bureau d'intégration d'Argovie, qui dirige cet atelier. La jeune participante explique: «Mes parents viennent tous les deux de Suisse mais je ne suis quand même pas une suisse typique.» Un participant se place d'abord au bout le plus suisse de l'échelle, puis se déplace un peu plus vers le milieu. «Personnellement, je me sens 100% suisse», déclare-t-il, «mais

certain ne me considère pas ainsi à cause de la couleur de ma peau».

### (Aucun) problème au quotidien?

Qui est étranger et qui ne l'est pas? Cette question a également été posée par Kijan Espahangizi, historien à l'EPF et à l'Université de Zurich, dans son exposé sur «le racisme et la xénophobie au quotidien»: il commence par déclarer que selon des études, près de 15% de la population suisse a des idées racistes. «Bien sûr il s'agit d'une minorité mais il ne faut pas la négliger», déclare Kijan Espahangizi. Le racisme est vite assimilé à l'extrême droite et à la violence qui en découle dans notre société, et il est facile de s'en distancier. Autrement dit: «Aujourd'hui, les racistes, ce sont toujours les autres.» Pourtant, si l'on consulte l'histoire de la Suisse, on se rend compte qu'il y a toujours eu du racisme dans notre société, et qu'il y en aura toujours: Kijan Espahangizi mentionne en exemple le registre européen des gitans qui a été introduit en 1911. «Le discours contre l'emprise étrangère est arrivé en Suisse au début du 20ème siècle déjà, dès le départ en lien avec les questions de la politique migratoire», explique notre expert.

Le racisme est un problème au quotidien, ceci partout où des préjugés se mêlent au pouvoir. Kijan Espahangizi mentionne, pour illustrer ce rapport, la procédure de naturalisation suisse: «Une étude réalisée en 2014 a pu prouver que la procédure de naturalisation en Suisse affiche une discrimination des requérant-e-s sur la base de «combien ils ont l'air

étrangers». Si l'on enlève tous les critères de mesure comme l'intégration, la fortune, etc., il reste dans les statistiques un solde qui ne peut être expliqué par rien d'autre que des préjugés racistes.»

De tels exemples sont bien connus de Lelia Hunziker qui travaille comme conseillère au bureau d'intégration d'Argovie. «Nous avons chaque année 15 à 20 cas de discriminations raciales sous forme de dénigrements, d'injures ou d'inégalités concrètes dans divers domaines comme au travail ou dans la recherche d'un appartement.» Dans le cadre de sa fonction, Lelia Hunziker et son équipe essaient d'aider autant que possible les personnes touchées par des situations de discrimination. «Mais malheureusement nous ne pouvons pas changer le système. C'est parfois très frustrant», considère-t-elle.

### Xénophobie en politique

Ce type de fonctionnement, que l'on retrouve aussi en politique, est le domaine de prédilection du troisième orateur, Zoltan Doka, responsable de la migration chez Unia. «La xénophobie a une longue tradition dans la politique. Ainsi au 10ème siècle déjà, en Europe les juifs n'étaient pas acceptés dans les confréries, ce qui leur interdisait l'accès à la plupart des professions», explique Zoltan Doka. Jusqu'à aujourd'hui, la xénophobie est utilisée en tant qu'instrument politique servant avant tout les intérêts politiques des détenteurs du pouvoir et de l'économie.

Zoltan Doka explique: «On reconnaît cela car en politique, il y a toujours des boucs émissaires. Mais c'est souvent un programme néolibéral qui se cache là-dedans, qui vise en vérité à réaliser un démantèlement social et une libéralisation sans limite.» Prenons l'exemple du Brexit: un des arguments principaux des partisans était le fait que les Polonais prenaient les places de travail des Anglais et occasionnaient un dumping salarial. Mais les partisans du Brexit étaient les mêmes personnes qui se sont toujours opposées aux syndicats et à une meilleure protection des salaires.

### Que faire contre le racisme?

Zoltan Doka en conclut: «Si l'on considère ce genre de manoeuvre de diversion, notre provenance ne joue soudain plus aucun rôle. Nous pouvons alors engager tous ensemble notre énergie afin de renforcer l'égalité sociale pour tous.»

Kijan Espahangizi pense que «nous devons apprendre à parler du racisme sans provoquer d'émotion de l'indignation ni tomber dans le cliché un peu facile du bourreau et de la victime, ceci à tous les niveaux.»

Les participant-e-s engagé-e-s de cette journée de la migration 2018 se sont ainsi bien investis durant cette rencontre.

## Journée réussie pour la Commission

Suite à l'annulation de la journée de la migration 2017, cette année la Commission de migration du SEV a pu afficher une journée très réussie. «On a senti l'enthousiasme des nombreux participant-e-s. C'était un réel succès!», s'est réjoui Arne Hegland, le secrétaire syndical SEV responsable de la Commission de migration. La prochaine journée de la migration se déroulera en 2020. L'an prochain elle n'a pas lieu car la Commission s'engage pleinement pour les 100 ans du SEV.

GIORGIO TUTI répond

# Le SEV quitte-les Grisons?

**?** Le SEV a repourvu le poste du secrétaire syndical Peter Peyer, élu à l'exécutif des Grisons. Son successeur travaillera principalement depuis Zurich. Le SEV se désengage-t-il de Coire?

Cette question est tout à fait pertinente. Elle a d'ailleurs été discutée au Comité SEV à plusieurs reprises, dont le 26 octobre lorsque j'ai évoqué la succession de Peter Peyer par Markus Cadosch.

Des inquiétudes sont apparues car le poste prévoit que la personne qui sera engagée travaille principalement à Zurich. Cela signifie-t-il pour autant que nous délaissions Coire et les Grisons?

Ce n'est clairement pas le cas. Il est important de rassurer les membres de Suisse orientale. Ce que nous construisons actuellement dans cette région est très important. Nous souhaitons renforcer le secrétariat régional de Zurich qui fera office de centre névralgique d'où sera élaborée la stratégie syndicale régionale. Cette nouvelle or-

ganisation favorisera le travail d'équipe. Ce qui prime dans ce changement, ce n'est pas de savoir si un secrétaire syndical est en permanence à Coire, mais bien de garantir un travail syndical de qualité pour nos membres aux Grisons. Or ce travail ne dépend pas forcément de l'occupation ou non d'un bureau au quotidien.

Nous sommes convaincus que le renforcement de Zurich aura un impact positif tant pour la région de Coire que pour le secrétariat régional de Saint-Gall. Il est donc important de voir ce changement comme une chance de créer une dynamique qu'il est plus difficile de mettre sur pied lorsqu'on a une équipe dispersée.

Il est important de préciser que le bureau de Coire restera ouvert. Les heures d'ouverture seront par contre adaptées à la nouvelle organisation créée à Zurich.

Souhaitez-vous poser une question à Giorgio ou à une autre personne de la direction? Ecrivez-nous alors à [journal@sev-online.ch](mailto:journal@sev-online.ch)

COMITÉ SEV

# Soutien à la grève des femmes

Vivian Bologna  
[vivian.bologna@sev-online.ch](mailto:vivian.bologna@sev-online.ch)

Le comité du SEV a voté son soutien à la grève des femmes annoncée pour le 14 juin 2019. Il a aussi clairement appelé à voter contre la surveillance des assuré-e-s et à l'initiative UDC soumis à votation le 25 novembre.

La grève des femmes du 14 juin 1991 est encore dans toutes les mémoires avec une participation de plus de 500 000 femmes. «C'était un moment historique», a rappelé Lucie Waser devant le comité du SEV le 26 octobre. L'an prochain, 28 ans plus tard, la grève des femmes est prévue le 14 juin aussi. Le comité a décidé de la participation active et financière du SEV à cette grève. L'Union syndicale suisse prendra une décision for-

melle lors de son Congrès de fin novembre. «Malgré le signal fort envoyé le 22 septembre avec la présence de 20 000 personnes à Berne pour revendiquer l'égalité salariale, rien n'a bougé sous la Coupole fédérale. Il s'agit donc de mobiliser encore davantage», a précisé la responsable de l'Égalité au SEV. «Cette grève est bien différente des grèves auxquelles nous sommes habitués car il s'agit de montrer aux autorités et à la société que la situation actuelle est inacceptable. Il faut donner un signal fort», a rappelé le président du SEV Giorgio Tuti.

Lucie Waser a rappelé au comité que les combats des femmes sont multiples: égalité salariale, égalité sociale, égalité dans le partage des tâches domestiques: «Il y a certes eu des améliorations sur ce dernier point, mais cela reste insuffisant. Et n'oublions pas les

violences faites aux femmes.» Elle a aussi inscrit la future grève dans le contexte de la montée des populismes de droite en Europe: «Les femmes et les migrant-e-s sont des cibles pour ces mouvements politiques comme l'histoire l'a déjà démontré.» Les actions seront multiples le 14 juin 2019 et se dérouleront partout en Suisse.

### Double non le 25 novembre

Le comité du SEV recommande à ses membres de refuser la loi sur la surveillance des assuré-e-s. Sven Zimmermann, de la Commission Jeunesse a notamment relevé que «cette loi est un pas de plus vers toujours plus de surveillance». Quant à Giorgio Tuti, il ajoute: «Actuellement, le Code pénal sanctionne déjà l'obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale». Les moyens prévus par la loi soumise à votation vont trop loin. On ne peut pas admettre qu'une assurance puisse, sans autorisation judiciaire, engager un détective privé, mettre un assuré sur écoute, le filmer ou le suivre avec un gps, choses que le Parlement a acceptées le printemps passé. La surveillance discrète est une grave atteinte à la sphère privée et doit donc faire l'objet d'une ordonnance judiciaire délivrée, dans un Etat de droit, par un ministère public ou un tribunal. C'est pourquoi il est disproportionné de donner aux assurances des compétences qui dépassent celles de la police ou d'un service de renseignements.»

Le comité appelle aussi ses membres à voter non à l'initiative de l'UDC, qui veut supprimer la protection qu'offrent tant la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) que les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sous prétexte d'«autodétermination». «La CEDH et le droit international de l'OIT garantissent des droits importants à l'ensemble des travailleurs et travailleuses, dont celui de se syndiquer dans son entreprise et d'échanger des informations, souligne Giorgio Tuti. Les salarié-e-s et le personnel syndiqué dépendent au quotidien d'un régime des droits humains opérationnel. Or, le texte de l'UDC entend supprimer ces protections juridiques et mettrait en danger l'application non seulement de la CEDH, mais aussi des 43 conventions de l'OIT sur la protection des travailleurs et travailleuses ratifiées par la Suisse!»



Avec 83,7 années, l'espérance de vie en Suisse est la plus élevée d'Europe, selon Eurostat. Sur le plan régional, Madrid est en tête avec une moyenne de 85,2 ans, suivie du Tessin avec 85 ans. Au classement, d'autres régions espagnoles sont bien placées, comme La Rioja ou la Castille-et-León, mais aussi le Trentin, où l'espérance de vie pointe à 84,3 années. En Suisse, après le Tessin, c'est dans l'Arc lémanique que l'on vit le plus longtemps (84,2 ans), tallonné par la Suisse centrale (84 ans), Zurich (83,9), le Nord-ouest (83,6) et la Suisse orientale (83,4). L'Espace Mittelland ferme la marche avec 83,1 années.

Pour sa 2e édition, le rapport *Counting the Beans* («Le plat le plus cher du monde») évoque les données de 52 pays en développement. Il a pour objectif de fournir aux consommateurs des pays riches et industrialisés une idée de la part du revenu quotidien moyen nécessaire pour s'offrir un repas de base dans les pays les plus pauvres de la planète.



Les coûts alimentaires demeurent bien souvent disproportionnés en regard du revenu. C'est le cas pour une grande partie du continent africain, de l'Asie et, dans une moindre mesure, de l'Amérique du Sud.

VAUD

## Maçons en grève

**SEV** Plus de 4000 maçons vaudois ont fait grève le 5 novembre. Ils étaient le même nombre en grève le lendemain à Zurich. Ils sont très en colère contre la SSE qui veut notamment leur imposer 300 heures de travail flexibles. A la tribune à Lausanne, Christian Fankhauser leur a apporté le soutien du SEV pour sauvegarder la retraite à 60 ans dans des métiers pénibles.



Le 14 juin 1991, plus de 500 000 femmes avaient fait la grève.

## ASSEMBLÉE ROMANDE VPT

## Parlons de grève

Vivian Bologna

**La Grève générale constitue le plat de résistance des assemblées VPT 2018. A Cossonay, les quelque 180 participant-e-s ont apprécié.**

«Faut-il commémorer la Grève générale de 1918?», a questionné le président central VPT Gilbert D'Alessandro. Yves Sancey, chargé de communication au SEV et historien a retracé les causes, les événements et l'impact de ce qui fut «la plus importante crise majeure de la Suisse moderne après la Guerre du Sonderbund». «La cause interne principale des événements de 1918, c'est la baisse catastrophique des conditions de vie des ouvriers et des employés, nourrissant leur colère. Pendant la Première guerre mondiale, la population s'est énormément appauvrie», a rappelé Yves Sancey. «Le second facteur est le contexte international. Partout en Europe, depuis 1916, on assiste à une formidable montée des luttes des opprimés et des exploités. Si les causes de la Grève générale sont aujourd'hui clairement établies, il faut rappeler que l'historiographie officielle, celle des milieux conservateurs, a longtemps considéré, que la Grève générale était vue comme une tentative de putsch bolchévique contre la démocratie qui n'a pu être évitée que de justesse, et avec de grands sacrifices, que par des soldats héroïques et de braves paysans.»

## Les événements de novembre 1918

A l'automne 1918, les événements se précipitent. Le 6 novembre, le Conseil fédéral décide de mobiliser la troupe, une mesure qui ne peut qu'être perçue comme une provocation par les ouvriers. En réponse à la mobilisation des troupes, le Comité d'Olten, convoqué d'urgence, appelle à une grève de protestation de 24 heures pour le samedi 9 novembre dans les 19 principales villes industrielles du pays. L'Union ouvrière zurichoise ne respecte toutefois pas cette durée limitée. Dans l'après-midi du 10 novembre à Zurich, les soldats tirent sans sommation à balles réelles, au-dessus des têtes. Le soir du 10 novembre, les cheminots s'associent à la grève zurichoise. Le Comité d'Olten, auquel l'évolution de la situation à Zurich semble échapper, accepte finalement d'appeler à une grève générale illimitée pour le 12 novembre. «Un tiers des salariés et salariées suisses se mettent en grève. Les cheminots, les tramelots, les ouvriers de la métallurgie et du secteur des machines fournissent le gros des troupes. Pendant trois jours, quasiment aucun train ne circule. Entre le 12 et le 14 novembre, 250 000 grévistes paralysent ainsi le pays. La réaction des autorités fédérales et de la droite est immédiate, violente et massive. Le Conseil fédéral mobilise 100 000 soldats.» Le Comité d'Olten craignant une guerre civile, appelle le jeudi 14 novembre à cesser le mou-

vement. Une minorité du Comité d'Olten, dont Robert Grimm, était pour la poursuite de la grève. Alors qu'un peu partout en Suisse, ouvrières et ouvriers s'attendaient à ce que la grève continue, la demande du Comité d'Olten est ressentie comme une capitulation et une trahison. Cette décision n'arrive que très lentement auprès des ouvriers. A Granges, quelques heures avant la fin de la grève générale, l'armée tire sur la foule : trois morts.

«A l'heure du bilan, on peut faire deux lectures qui ne sont pas forcément contradictoires», souligne Yves Sancey: celle de Grimm, reprise par l'historien Bernard Degen, qui parle de la «défaite victorieuse»: les syndicats sont davantage pris au sérieux. A court terme, citons la baisse de 59 à 48 heures du nombre d'heures de travail hebdomadaires dans certains secteurs, l'élection à la proportionnelle au Conseil national, avancée de 1920 à 1919. A plus long terme, le droit de vote des femmes obtenu en 1971 ou la création de l'AVS votée en 1925 mais introduite en 1947. L'historien Hans-Ulrich Jost estime lui que la Grève générale a eu pour conséquence la «contre-révolution réussie» pour l'aile dure de la bourgeoisie avec la naissance d'une alliance anti-ouvrière puissante : le bloc bourgeois radical-conservateur.

Et aujourd'hui? Le secrétaire syndical SEV Christian Fankhauser a évoqué le directeur du Centre patronal vaudois qui «parle de poison social qu'est la grève». «L'Offensive néolibérale en cours depuis les années 1990 et le durcissement des rapports sociaux ne sont pas étrangers à la deuxième jeunesse que connaît la Grève générale depuis 1998. Au SEV, la grève aux Officine en 2008, aux tpg en 2014 et celles des matelots du Lac Majeur en 2017 montrent que la grève comme moyen de lutte regagne les têtes», a poursuivi Christian Fankhauser. «Il s'agit de réapprendre à dire NON collectivement. Cela nous renforce. Le dernier exemple en date est la mobilisation pour la CCT CFF.» La vice-présidente du SEV Barbara Spalinger qui a participé aux négociations a rappelé que les conditions de travail et les CCT ne tombent pas du ciel. L'engagement de chacun est nécessaire.

Et pour remettre le tout dans le contexte actuel, le président du SEV Giorgio Tuti a évoqué les négociations en cours pour un accord-cadre avec l'UE: «Il y a des lignes rouges à ne pas franchir et l'une de nos tâches est de protéger les salaires.»

Alors faut-il reparler de la Grève générale? Oui assurément, car nos idéaux sont toujours d'actualité, a souligné Gilbert D'Alessandro.



Découvrez l'exposé complet sur la Grève générale sur notre site [sev-online.ch](http://sev-online.ch)

## Fret: les MBC s'étendent, la VPT critique Cargo

Le trafic marchandises s'est invité à l'assemblée VPT du 3 novembre à Cossonay. Notre membre de la VPT Jura Vincent Hennin a en effet présenté une résolution qui a été acceptée sans coup férir. Député jurassien (PCSI), Vincent Hennin se démène depuis des mois pour que les points de dessertes de CFF Cargo soient maintenus (voir en page 5). Sa résolution «Le transport des marchandises sur les rails, un service public!» demande en substance que les acteurs économiques et politiques communaux, cantonaux et nationaux exigent de CFF Cargo qu'il abandonne ses projets de démantèlement, qu'ils prennent la mesure des conséquences qu'une absence de subventions fait peser sur le transport de marchandises sur le rail, ainsi que sur les entreprises ferroviaires (Cargo et les ETC) et son personnel. Employé des Chemin de fer du Jura qui aurait énormément à perdre justement, Vincent Hennin a évoqué le combat dans le Jura: «On s'est battu pour le transport de marchandises par le rail. On a obtenu un moratoire de deux ans, un

espoir de deux ans. Il faut continuer de travailler car sinon le transport par wagons complets disparaîtra des régions périphériques. Transportez cette résolution dans vos sections, dans vos régions! Il faut y croire.»

Cet appel était d'actualité. Le directeur des MBC François Gatabin, par ailleurs ancien vice-président du SEV, a parlé des marchandises. Pour les MBC, ce sont actuellement environ 300 000 tonnes par année, soit l'équivalent de 12 000 camions. «Ce chiffre pourrait doubler et nos investissements pour les dix prochaines années avoisineront les 165 millions avec de l'emploi à la clé.»

Cette croissance des MBC se traduit par une hausse de 40% du nombre de voyageurs - quelque 5 millions par an. Les MBC emploient 240 personnes dont 112 conducteurs et conductrices (+47%). En cette période tendue (voir ci-contre), François Gatabin, a reconnu «un biais dans le système salarial pour lequel nous allons devoir trouver des solutions.»

## TRANSPORT PUBLIC

## Personnel des MBC mobilisé



Christian Fankhauser, accompagné des chauffeurs, remet la pétition au directeur des MBC.

**Yves Sancey** Dans notre avant-dernière édition, nous faisons part d'un malaise grandissant aux MBC. Celui-ci s'est notamment traduit dans une pétition signée par 88 conducteurs sur 112. La pétition met en avant un problème de reconnaissance pour une partie des anciens chauffeurs suite à l'engagement de jeunes conducteurs sans expérience à un niveau de salaire supérieur au leur.

Le 1er novembre, une délégation d'une petite quinzaine de collaborateurs - dont les représentants du comité et le secrétaire syndical en charge du dossier - ont remis la pétition à la direction des MBC (photo).

Le directeur a reconnu que la mise en place du nouveau système salarial comptait

un biais. Il s'est engagé à analyser la situation, à revoir la politique d'engagement et à trouver des solutions pour les salariés concernés. Une nouvelle réunion avec la direction devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année.

Pour répondre aux questions de qualité de vie au travail, la direction - en étroite collaboration avec la commission des tours de service - va mettre en place deux rotations (matin/soir) et diminuer de 15% les tours de plus de 10 heures et restreindre les tours en trois tranches. Deux nouveaux chauffeurs ont été engagés et deux autres devraient suivre. La mobilisation a été prise au sérieux par la direction. Le résultat des discussions sera soumis à la consultation de nos membres.

## «PREMIO PRO 2018»

## Exemplaire!



**Chantal Fischer** Le SEV félicite Sonja Peter, agente de trains CFF et membre SEV, pour avoir obtenu le prix «Premio Pro 2018». Pro Rail Suisse, qui représente les intérêts des usagers des transports publics, attribue tous les deux ans ce prix aux employés des transports publics qui ont fourni des prestations remarquables ou qui se sont comportés de manière exemplaire.

Le samedi 21 juillet 2018, le «Gotthard Weekender» - trafic de loisirs qui dessert la ligne panoramique du Gotthard - qui circulait de Zurich à Göschenen est parti de Erstfeld avec un retard de 12 minutes. Grâce à l'intervention de Sonja Peter via le poste de contrôle à Berne, la correspondance à Göschenen a attendu et 20 voyageurs ont pu en profiter. Le cordial accueil de l'agente de trains et son action réfléchie face à ce retard ont été particulièrement appréciés. En raison de la pression croissante, cette attitude ne va pas toujours de soi.

Afin que les transports publics fonctionnent sans problèmes et que leurs usagers arrivent à bon port à l'heure et en toute sécurité, ils doivent pouvoir compter sur des collaboratrices et collaborateurs qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes. Pour la clientèle des transports publics, il est particulièrement important qu'elle soit soutenue au mieux par le personnel dans des situations difficiles, comme lors de pannes, d'accidents ou de retards. Sonja Peter s'est mise dans la situation des passagers et a agi au mieux face à ce retard. Elle a été exemplaire. On voit d'ailleurs sur son visage le plaisir qu'elle a à se mettre au service des voyageurs. «C'est un énorme plaisir de travailler sur le «Gotthard Weekender», car en général les passagers entreprennent ce voyage pour admirer notre beau pays. Et on y fait aussi toujours d'intéressantes rencontres.» Le SEV a la conviction que Sonja Peter a amplement mérité ce prix.

## CFF CARGO / CJ

# Jura rit, Jura bernois pleure

Yves Sancey

**Du sursis pour le Jura, mais pas pour le Jura bernois : CFF Cargo et les Chemins de fer du Jura ont trouvé un accord, mais il condamne les points de chargement de Tavannes, Tramelan et Les Reussilles. Ré-examen en 2020...**

Le canton du Jura a sauvé temporairement l'essentiel de son transport de marchandises par le rail. CFF Cargo avait annoncé au printemps vouloir fermer la presque totalité de ses points de chargement, sauf celui de Delémont.

Après une demi-douzaine de séances de négociation, le canton du Jura, CFF Cargo et les Chemins de fer du Jura (CJ) ont signé le 17 octobre un protocole d'accord valable jusqu'à fin 2020. Il devrait permettre à terme la pérennisation de la desserte marchandise par le rail dans le canton du

Jura auquel recourt notamment l'industrie du bois et de la betterave. C'est ce qu'avait aussi obtenu le canton de Neuchâtel (notre édition N°14) avec le maintien de la desserte du Locle Col-des-Roches. Les termes de l'accord n'étaient par contre pas publics.

### Mobilisation jurassienne

Avec ce moratoire de deux ans, le gouvernement jurassien « est satisfait de l'accord qui a pu être trouvé ». « Au départ, on avait une information de CFF Cargo qui annonçait la quasi suppression du transport de marchandises dans le Jura, et là on arrive, après négociations, à une offre suffisante pour garantir une activité économique liée à ce transport », a réagi à la RTS le ministre de l'Environnement jurassien David Eray (PCSI).

Cette bonne nouvelle n'a été possible que grâce à la mobilisation politique, soutenue par le SEV, des parle-

mentaires comme Vincent Hennin (PCSI), avec le large appui du gouvernement jurassien, et un lobbyisme intensif à Berne, notamment du Conseiller aux Etats Claude Hêche (PS). David Eray parle de « petite victoire pour le gouvernement jurassien, puisque la Confédération s'était engagée lors de la COP21 à Paris en 2015 à réduire les émissions de CO<sup>2</sup>. Avec la décision de CFF Cargo, nous transférons les marchandises du rail sur la route, ce qui irait à l'encontre des engagements pris ».

### Diminuer les coûts

A moyen terme, les sites de Delémont, Glovelier et la nouvelle plateforme de chargement d'Alle seront privilégiés. Delémont, où se situe AlcoSuisse, un très gros client de CFF Cargo, est le point prioritaire sur le territoire cantonal. CFF Cargo garde également une offre en Ajoie à Alle, Bure et Porrentruy selon des accords spécifiques avec ses clients.

Les CJ continuent d'assurer le transport marchandises dans les Franches-Montagnes. Ils s'engagent à chercher des solutions pour diminuer les coûts, notamment ceux liés au transbordement entre la voie étroite et la voie normale. « En tant que sous-traitants de CFF Cargo, nous nous retrouvons ainsi aux CJ avec une lourde responsabilité sur les épaules », a indiqué son directeur Frédéric Bolliger à *ArchiInfo*. Le recours à l'automatisation est évoqué.

De son côté, le secrétaire syndical du SEV Jean-Pierre Etique reste très prudent, avec un oeil qui rit pour le Jura et un oeil qui pleure pour le Jura bernois: « C'est un sursis de deux ans. Et durant ces deux ans, les CJ devront faire des économies et démontrer la viabilité de l'offre de transport. Il est à craindre que ces économies se fassent sur le dos du personnel avec de possibles diminutions de places de travail. »

Le Jura bernois est le grand perdant avec la fermeture des points de chargement de Tramelan, les Reussilles, mais surtout Tavannes. Le seul point de sortie pour passer des voies métriques des CJ aux voies normales des CFF sera donc Glovelier dans le Jura.

### UDC bernoise peu concernée

Hormis les milieux économiques, les seuls politiques à avoir bougé sont les députés au Grand conseil bernois Hervé Gulloti (PS) et Moussia de Watteville (Verte) par une interpellation et divers courriers. Ni le conseiller national UDC Manfred Bühler, ni le président du Conseil d'Etat bernois Christoph Neuhaus, également de l'UDC, ne semblent avoir fait grand-chose pour défendre Tavannes.

Pour Jean-Pierre Etique, cette décision « amènera un grand nombre de camions supplémentaires dans le Jura bernois ». L'industrie du bois n'a plus tellement intérêt à passer encore par le rail. Même problème pour Celtor qui gère la déchèterie intercommunale à Tavannes. « Vu le démantèlement progressif du réseau depuis des années par CFF Cargo, on peut les comprendre dit Etique. On a un peu l'impression que CFF Cargo fait comme la Poste quand elle a voulu démanteler son réseau d'offices de poste. D'abord rendre le service peu attractif, puis justifier les fermetures avec la baisse des volumes. »

## TRAFIC PAR WAGON COMPLET

# CFF Cargo cherche enfin des solutions

Markus Fischer  
markus.fischer@sev-online.ch

**Comment se déroulent les discussions sur l'avenir du trafic par wagon complet dans le cadre de la communauté d'intérêts WLW? L'Association des chargeurs fait les louanges de CFF Cargo pour son écoute.**

CFF Cargo avait annoncé qu'elle examinerait la moitié des 340 points de desserte du trafic par wagon complet encore existants parce qu'une occupation de deux wagons par jour en moyenne ne suffisait pas à rentabiliser l'exploitation. Des discussions doivent donc avoir lieu avec la clientèle. La Communauté d'intérêts du trafic par wagon complet (WLW) a vu le jour. Elle se compose de CFF Cargo, de l'Association des chargeurs, des propriétaires d'embranchements particuliers et de wagons privés VAP (Planzer, Coop, VTG, Syngenta,...), et de l'UTP en tant que représentant de toutes les entreprises de transport. Un bilan intermédiaire positif de ces discussions a été tiré le 25 octobre par le secrétaire général de la VAP Frank Furrer et par Hans-Peter Hadorn, président de la commission du trafic marchandises de l'UTP, devant les journalistes suisses spécialisés dans le domaine ferroviaire.

Frank Furrer a évoqué le recul constant du trafic par wagon complet ces dernières années. Il en a mentionné les motifs: d'une part les conditions-cadre sont difficiles pour le transport ferroviaire de marchandises à cause du manque de capacité du réseau et des installations. Ensuite des avantages sont accordés au trafic voyageurs non seulement au niveau des sillons mais aussi dans les programmes d'agglomération financés par la Confédération, qui ont permis de construire des

lignes de RER et de trams mais n'ont pas amélioré l'approvisionnement logistique des villes.

Frank Furrer a encore cité la plainte de la Zone tarifaire zurichoise (ZVV) contre les sillons prévus toutes les heures par la Loi sur le transport de marchandises (LTM) pour le transport des marchandises entre Zurich et Bülach. Le Tribunal administratif fédéral n'a pas encore tranché, mais des sillons ont été attribués provisoirement à la ZVV afin de pouvoir introduire la cadence toutes les demi-heures. L'Office fédéral des transports (OFT) s'en est plaint auprès du Tribunal fédéral qui a couvert cette mesure provisionnelle. Le Parlement a mis sur pied d'égalité, voici deux ans, les trafics marchandises et voyageurs dans la LTM concernant la planification stratégique des capacités. La Confédération doit maintenant élaborer un concept pour le développement de l'infrastructure du trafic marchandises – ce qui inclut les gares de triage, les cours de débard, les terminaux de trafic combiné, les voies de raccordement, etc. – et inclure suffisamment tôt les cantons et tous les acteurs concernés, ceci avant le démontage de certaines installations.

### A l'écoute de la clientèle

Selon Frank Furrer, certains problèmes viennent de l'intérieur. Il veut parler de la domination de l'entreprise étatique CFF Cargo et sa position de monopole et de l'échec de l'introduction du nouveau système de réservation, ainsi que des problèmes d'exploitation survenus l'année dernière. « Et si l'on annonce constamment: « Nous démantelons car le trafic par wagon complet ne nous satisfait pas! », et que l'on différencie un « système WLW florissant » d'un « vulgaire reste à jeter », le message donné aux chargeurs est le suivant: ne misez plus sur ce cheval! »



**CFF Cargo va-t-il fermer le point de chargement de l'usine de Cottendart à Colombier (NE)? Si oui, 15'000 tonnes de machesfers et de cendres partiront par la route, soit 1200 camions par année.**

Frank Furrer voit d'un oeil positif le travail de la communauté d'intérêts WLW: « Elle se concentre sur les besoins de la clientèle et demande ce qui peut être réalisé ensemble. CFF Cargo se met autour d'une table avec sa clientèle et d'autres compagnies ferroviaires. L'objectif est de faire prospérer tout le système de production du WLW conventionnel et des trains complets. Il faut trouver quelque chose qui plaise à la clientèle et aux prestataires. Le rail doit offrir une alternative attrayante à la route. »

Ceci peut être obtenu grâce à de meilleurs déroulements, plus d'efficacité et des nouvelles technologies dans la chaîne de logistique, ce qui fait l'objet de longues réflexions dans les workshops: les discussions portent sur les besoins des diverses branches économiques, sur le flux des marchandises dans toute la Suisse et vers les principaux noeuds avec les grands chargeurs puis la distribution dans les régions avec les plus petits chargeurs, et avec les représentants des can-

tons sur des concepts de développement et de potentiels pour les sites critiques sur le plan de la quantité. Frank Furrer ne prononce pas de résultat concret. Il se montre confiant: « Un véritable dialogue existe entre les chargeurs et CFF Cargo au sujet des expériences, des besoins, des défis et des solutions. J'entends de toutes parts que les rapports entre les uns et les autres sont maintenant meilleurs. Jusqu'ici nous avons quantité de présentations powerpoint et des négociations sur les prix, mais nous ne nous sommes jamais vraiment dit les choses. C'est le cas maintenant. Je crois qu'il y a une forte chance de pouvoir donner un avenir positif à CFF Cargo et à tout le WLW. »

Pour le trafic marchandises par rail, il est cependant important d'obtenir une baisse du prix du sillon comme c'est le cas en Allemagne, affirme Frank Furrer. Et il faut aussi une plus grande capacité de réseau, et des installations supplémentaires sur des sites plus appropriés.

## Le SEV jugera CFF Cargo à ses actes

**Pour transporter les marchandises par rail avec succès, il faut clairement une collaboration étroite entre les prestataires, les milieux économiques des mandataires et des chargeurs, la Confédération et les cantons. Actuellement tous les acteurs se concertent et c'est une bonne chose.**

**Mais pourquoi cela n'arrive que maintenant? Après tous les redimensionnements, retraits et démantèlement des CFF? Les problèmes évidents découlant de cette stratégie défensive amèneront peut-être un peu de bon sens. Et l'OFT a aussi un rôle important à assumer. Il serait fatal d'agir trop précipitamment avec des désinvestissements (dé-**

molition d'installations), de gaspiller les fonds publics et d'anéantir toutes les options de développement. Il s'agit maintenant de préserver le savoir-faire, de participer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie après l'entrée en fonction de la nouvelle direction, et de garantir que le trafic marchandises puisse à l'avenir augmenter sa part sur le rail. Ceci est favorable à l'environnement et assure une qualité élevée sur le long terme avec des places de travail acceptables. Finalement, c'est sur la base des faits que nous jugerons CFF Cargo et la politique de transport des marchandises. Philipp Hadorn, secrétaire syndical SEV et conseiller national.

## ANGLE DROIT

# Bien planifier sa retraite



Service de  
protection juridique

A chaque automne les feuilles tombent et les taux de conversion des caisses de pensions font de même. Vient pour chacun-e le moment d'entamer l'automne de sa vie et tous aimeraient pouvoir profiter de cette

nouvelle tranche de vie en se faisant plaisir, en jouissant d'une bonne santé et avec une rente permettant de vivre dignement. Parfois on n'a pas vraiment le choix mais surtout, il s'agit de trouver la bonne manière.

Plusieurs chemins et possibilités mènent à la retraite:

Un départ à la retraite ordinaire lorsque l'on arrive à l'âge requis (actuellement 64 ans pour les femmes et

65 ans pour les hommes) se fait relativement simplement. Une rente de la caisse de pensions est versée avec la rente AVS sur douze mois. Le montant de la rente de la caisse de pensions varie selon le capital-vieillesse et dépend donc des versements effectués durant la période active. Chaque assuré-e peut influencer le montant de sa rente en versant volontairement des montants supplémentaires dans son capital-vieillesse. Les formalités à respecter dépendent des règlements des diverses caisses de pensions.

#### Départ à la retraite anticipée

Dès l'âge de 58 ans, il est possible de partir à la retraite anticipée. Dans un tel cas, la personne reçoit une rente de la caisse de pensions ainsi qu'une rente-pont. Dès que la personne arrive à l'âge de la retraite, la rente-pont est remplacée par la rente AVS. Plus la personne est jeune au moment où elle décide de prendre sa retraite et plus, au moment de la retraite ordinaire, la déduction à vie pour rembourser la rente-pont est élevée. Si la rente est aussi plus basse, c'est parce qu'un taux de conversion plus bas est appliqué. Le taux de conversion maximum, celui dont on entend souvent parler dans la presse, s'applique seulement à l'âge de la retraite ordinaire.

Le montant du remboursement de la rente-pont dépend de l'épargne déposée dans un compte «rente-pont» ou «retraite anticipée» prévu à cet effet. Il est ainsi possible

de financer complètement la rente-pont et d'éviter un remboursement. C'est le règlement de la caisse de pensions qui fait foi pour cela. Ici aussi, le montant de la rente peut être influencé positivement par un versement dans l'avoir de vieillesse.

#### Retraite avec modèles de retraite

Selon l'employeur, la branche ou la caisse de pensions, il peut y avoir des modèles spéciaux de retraite anticipée (par exemple dans la construction ou aux CFF). Il est également possible de travailler plus longtemps et de repousser le début du versement des rentes. Les divers règlements des caisses de pensions font foi en la matière. En règle générale, de tels modèles sont meilleurs qu'un départ à la retraite anticipée sans versement complémentaire dans la caisse de pensions, mais ils sont moins avantageux qu'un départ à la retraite ordinaire.

#### Licenciement 58+

Il n'est pas rare que des collaborateurs âgés soient licenciés. S'il ne leur est pas possible de trouver un nouveau poste jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, ils ne recevront pas de rente de la caisse de pensions. Pour avoir une rente d'une caisse de pensions il faut être au bénéfice d'un contrat de travail. Exception à cette règle est faite dans les caisses de pensions où les personnes de plus de 58 ans qui sont licenciées sont autorisées à conserver leur avoir. En règle générale, dans de tels cas, il n'y a plus de capital vieillesse accumulé

mais une rente vieillesse est au moins versée.

Pour tous les autres cas, cela vaut la peine de faire un versement dans une fondation collective (par exemple l'Institution supplétive LPP). Dès la 58e année, il y a naturellement toujours une possibilité de partir à la retraite volontairement. Mais là aussi, il faut étudier chaque cas séparément.

#### Facteurs importants

Les divorces et les retraits de capital ont des répercussions sur l'avenir de vieillesse et occasionnent des rentes plus petites. Les pertes sur le capital découlant de divorces peuvent être compensées. Les possibilités de rachats et de remboursements figurent dans les règlements des caisses de pensions. Les retraits sur le capital peuvent avoir des conséquences après le départ à la retraite. Si des prestations complémentaires devaient s'avérer nécessaires, il est possible que celles-ci soient refusées en raison d'un retrait sur le capital.

Les rentes sont donc très flexibles. Il est recommandé de bien faire ses calculs dans tous les cas afin de trouver le modèle le plus adapté à chaque situation. Et il faut établir un budget précis des frais de ménage avant de prendre une décision. Si le montant de la rente est tout juste suffisant pour vivre, il vaut mieux réfléchir encore une fois à la date de départ en retraite.

Les services sociaux, Pro Senectute et le team d'assistance judiciaire du SEV peuvent apporter leur aide.

## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S AS

## Bientôt la «CoPe 2020»

Markus Fischer  
markus.fischer@sev-online.ch

**Mis à part les points statutaires à l'ordre du jour et les rapports semestriels du président central, des branches et des sections, c'est la commission du personnel qui a constitué le thème principal lors de l'assemblée des délégués AS du 22 octobre à l'hôtel Arte à Olten: quels sont les changements convenus entre CFF et syndicats à la fin juin 2017? Et comment sont-ils mis en oeuvre?**

Pius Steffen, vice-président de la CoPe Infrastructures et collaborateur du centre d'exploitation Est, a expliqué comment la CoPe sera constituée au 1er janvier 2020.

#### De la pyramide au diamant

La CoPe Groupe veut créer durant les semaines à venir un manuel expliquant l'organisation de la CoPe et y inclure les membres CoPe actuels qui seront en fonction jusqu'à fin 2019, afin de profiter de leur expérience. Les CoPe divisions discutent sur ce sujet durant leurs séances plénières et les président-e-s de toutes les CoPe lors de leur conférence le 8 novembre. L'objectif principal de la modification des structures, c'est que la participation se fasse avant tout dans la surface. Pour cette raison, des moyens sont transférés des CoPe divisions aux CoPe surface. «La structure jusqu'à présent pyramidale avec la CoPe Groupe au sommet, puis le niveau des divisions, puis les CoPe surface en bas est retournée sens dessus dessous», a expliqué Pius Steffen.

Cela ressemble maintenant à un diamant: les CoPe surfaces sont au sommet telle une couronne, les CoPe divisions forment une ceinture et la CoPe Groupe constitue la base avec les domaines spécifiques (pavillon). Pour un travail efficace et de qualité dans la CoPe, il est nécessaire d'avoir une étroite collaboration entre toutes les CoPe et les domaines spécifiques. «Nous devons cesser de nous préoccuper seulement de nos propres affaires.» Ce qui est important, c'est de clarifier les synergies et la répartition des dossiers. La coordination et les liens entre les CoPe et le SEV sont aussi très importants et il faut les développer, a souligné le président central AS Peter Käppler.

La nouvelle CoPe aura moins de membres que jusqu'à présent puisqu'elle comptera 242 sièges, toutefois le temps qui lui est accordé est à peu près le même, en gros chaque siège reçoit 23 jours de travail en théorie. Cependant dans la pratique, du temps sera accordé à chaque membre CoPe en fonction de ses tâches. «Idéalement, un membre d'une CoPe division devrait aussi être dans une CoPe surface et travailler dans un domaine spécifique ou dans la CoPe Groupe», explique Pius Steffen. Toutefois le taux maximum pour toutes les tâches de la CoPe ne doit pas excéder 50% du taux d'activité.

Nouveau: six domaines spécifiques sont maintenant définis. Ils sont intitulés: durée du travail, application indemnités, développement personnel, sécurité au travail et protection de la santé, place et outils de travail, diversité. Ils comprennent seulement 3 à 7 membres. Jusqu'ici les membres étaient beaucoup plus nombreux, par exemple pour AS/GS ils étaient 27.



Pius Steffen d'AS Ost présente les modifications de fonctionnement des CoPe.

Pour les domaines spécifiques il n'y a pas de temps octroyé séparément, les 242 x 23 jours de travail doivent suffire pour tout.

Un délégué a critiqué le fait qu'il y a moins de temps imparti à la nouvelle CoPe parce que les séances auxquelles les CFF convient les membres ne compteront à l'avenir plus comme temps de travail mais comme temps pour la CoPe, de même que les temps de trajet pour les séances plénières des CoPe divisions. Un autre regrette qu'il soit interdit de répartir entre les divisions le temps imparti à la CoPe. Cela complique les choses pour trouver des solutions pragmatiques et favorise la focalisation de chacun-e sur ses propres problèmes.

Pius Steffen a mentionné les points faibles de

la nouvelle réglementation. Il a dû lui-aussi faire le deuil de l'ancienne formule. Mais finalement il faut accepter cette nouvelle situation avec philosophie et en tirer le meilleur parti.

Concernant les élections générales en 2019, les exigences envers les membres CoPe ont fait l'objet d'une discussion: les principales qualités requises sont la volonté et le courage de s'engager pour défendre ses collègues, d'aller à leur écoute et d'amener les problèmes aux CFF. Car finalement, il est possible d'apprendre tout le reste pour disposer d'une bonne capacité de communication, d'être apte à négocier, d'avoir une force de persuasion, d'être résistant à la surcharge de travail, d'avoir des connaissances informatiques, etc.

### Budget, élections et divers dossiers internes AS

**Les délégués ont accepté à l'unanimité le budget 2019 et ont conservé la cotisation de la sous-fédération de 7 fr. malgré un déficit annoncé de 50 000 fr., soit 35 000 fr. de plus qu'en 2018. La raison principale est la dépense de 15 000 fr. pour le centenaire du SEV, 10 000 fr. d'avances en plus pour les sections, et 9000 fr. de cotisations de membres en moins. Au vu de la fortune relativement grande d'AS, ceci est acceptable, considère le caissier central Alois Bucher. Il part à la retraite en mai 2019 et doit donc être remplacé: prière de faire parvenir les candidatures à peter.kaeppeler@as-online.ch.**

Pour la commission de gestion SEV, Diana Oertig a été nommée pour succéder à Rolf Feier.

**Pius Steffen a été élu à la commission LDT du SEV. Pour la conférence CCT à renouveler au 1er mai, les candidat-e-s des sections ont été confirmés en bloc.**

La proposition de Denise Engel demandant d'informer les membres par e-mail de l'existence de l'agenda SEV avec l'assurance-accident au lieu de leur envoyer un courrier postal a été clairement acceptée.

Les négociations CCF ont eu des répercussions positives chez AS en ce qui concerne les adhésions selon le responsable du recrutement Andrea Pace, toutefois il ne faut pas lâcher prise. Une vidéo a donné des trucs et astuces pour argumenter de manière convaincante.

## BELLINZONE

# Du boulot aux Officine!

**Pascal Fiscalini**  
pascal.fiscalini@sev-online.ch

**L'assemblée du personnel a approuvé la résolution sur le maintien des postes et du volume de travail et fait pleinement confiance à la commission du personnel.**

Salle comble lors de l'assemblée du personnel. Devant quelque 300 personnes, le président de la commission du personnel Ivan Cozzaglio a ouvert cette séance en expliquant que l'objectif était d'inclure le personnel et a présenté une résolution adressée aux représentants de la CoPe élargie la mandatant d'entreprendre les étapes suivantes. Le président de la CoPe a réaffirmé la position des représentants du personnel: «Personne n'est contre les nouveaux ateliers ni contre l'octroi des 120 millions de francs, contrairement à ce que certains dirigeants veulent vous faire croire. Le point le plus important pour nous est le

maintien des postes de travail. » Cet argent mériterait toutefois d'être investi en faveur d'un projet meilleur. Les travailleurs des ateliers expriment leur soutien à l'initiative «Giù le mani dall'Officina» et sont convaincus qu'elle passera bientôt en votation. Et d'ajouter: «Nous ne pouvons pas accepter un projet qui prévoit la suppression de la moitié des postes de travail. Aujourd'hui on ne décidera pas de l'avenir des ateliers. Nous devons par contre discuter ensemble de la ligne à suivre.» Gianni Frizzo, président du comité «Giù le mani dall'Officina» (Touchez pas aux ateliers) a présenté les points contenus dans la résolution, rappelant aux personnes présentes qu'une telle résolution permettra d'établir une continuité avec tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. «La future réduction des postes de travail est soi-disant la conséquence d'une baisse d'activité dans le domaine des marchandises. Nous n'avons pas inventé cela, ce

sont les paroles des CFF», a déclaré d'emblée Gianni Frizzo. La résolution qui comporte huit points demande une confirmation du statut des ouvriers et des ouvrières en mentionnant en premier lieu le maintien des postes de travail qui en constitue le premier point. «Le personnel des ateliers a une préoccupation fondamentale: garantir l'avenir productif et industriel des ateliers de Bellinzone. La discussion doit se concentrer sur le contenu du projet industriel.» Pourquoi une telle précision? Parce qu'une fois encore, le personnel des ateliers doit malheureusement prendre acte que jusqu'ici, le débat s'est concentré essentiellement sur les autres questions, en particulier sur le futur emplacement des ateliers.

Il a été bien expliqué aux personnes présentes à l'assemblée qu'il y a deux alternatives de projets concernant l'avenir des ateliers, qui auront des conséquences sur la production et sur l'emploi. D'un côté le projet des CFF (soutenu par le canton et la ville) qui propose un autre type d'activité liée essentiellement aux exigences du trafic voyageurs, abandonnant ainsi d'autres secteurs d'activité importants, en particulier le trafic marchandises qui représente environ 70% des activités actuelles et traditionnelles des ateliers. D'un autre côté la perspective proposée par l'initiative «Giù le mani dall'Officina» dont la version déclarée recevable par le Grand Conseil propose de créer une entreprise publique (CFF, canton, communes) qui reprendra les activités actuelles des ateliers CFF de Bellinzone et qui développera des nouvelles activités et des nouveaux services, et fera de la recherche et des innovations en matière de gestion et de manutention des modes de transport.

Au final, le personnel des ateliers constate avec amertume que toutes les promesses des CFF et des autorités politiques n'ont pas été tenues. La résolution précise qu'il «est évident qu'un tel manquement des CFF et des autorités politiques à leur engagement porte un coup non seulement à leur propre crédibilité mais aussi à toute crédibilité envers les projets qu'ils pourraient présenter.»

## LOUER SON APPARTEMENT VIA AIRBNB

## Mieux avec une bonne assurance

**Pendant nos vacances, nous voulons louer notre appartement en passant par une plate-forme en ligne. De quelle assurance avons-nous besoin?**

En tant que locataire, vous êtes responsable des dégâts causés à la chose louée, par exemple en cas de bris de glace. Bien que certaines plates-formes comme Airbnb proposent aux hôtes une assurance qui couvre les dégâts éventuels causés par les voyageurs, nous vous conseillons malgré tout de conclure une assurance responsabilité civile privée. Vous êtes ainsi assuré si un voyageur subit un préjudice corporel ou cause un dommage matériel dans votre appartement.

En tant que propriétaire, vous pouvez également opter pour une assurance hôte proposée par la plate-forme. L'assurance bâtiment obligatoire dans la plupart des cantons ne couvre les dégâts survenant dans votre logement que s'ils résultent d'un événement naturel ou d'un incendie. Par conséquent, même si vous mettez votre appartement ou votre maison en location saisonnière via une plate-forme comme Airbnb, nous ne pouvons que vous conseiller une couverture d'assurance supplémentaire comme «bris de glace», «all risks» ou «dégâts d'eau».

Les propriétaires, au même titre que les locataires, devraient de plus avoir une assurance inventaire du ménage suffisante. Qu'ils soient ou non utilisés par des voyageurs, vos biens sont ainsi également assurés au quotidien contre l'incendie, les dégâts d'eau ou le vol.

Vous pouvez compléter cette assurance par les extensions de couverture «vol hors du domicile», «renonciation à la faute grave» et «all risks». L'important est que la somme d'assurance soit suffisamment élevée pour couvrir votre inventaire du ménage. Il faut en effet savoir qu'en cas de sous-assurance, l'assurance peut réduire sa prestation en conséquence lorsque vous déclarez un sinistre. En cas de dégât, nous vous conseillons de documenter celui-ci le plus vite possible, par exemple en prenant des photos, et de contacter la plate-forme ainsi que l'auteur du dégât ou votre assurance.

Si vous louez régulièrement votre appartement ou des pièces de votre logement en passant par l'une de ces plates-formes, cette activité risque d'entrer dans la catégorie des entreprises commerciales. Vous aurez alors éventuellement besoin d'une assurance entreprise tant pour la responsabilité civile que pour votre mobilier et vos revenus locatifs seront dans tous les cas soumis à des cotisations sociales. Nous vous conseillons donc de contacter votre conseiller en assurance en temps utile pour faire le point avec lui.

Chez Helvetia, les membres SEV bénéficient de conditions préférentielles. [www.helvetia.ch/sev](http://www.helvetia.ch/sev)

En partenariat avec

**helvetia**  
Votre assureur suisse

## SECURITRANS

## Progrès numériques

**Chantal Fischer** Lors de l'assemblée d'automne de la section SEV-AS Securitrans du 20 octobre, Ralph Hochmuth des CFF a fait un exposé sur la «digitalisation et Securitrans». Il était accompagné du chef du personnel Andreas Feuz. Ralph Hochmuth a présenté le projet «DigiTrans», qui prévoit entre autres un enregistrement électronique du temps grâce à une application sur le smartphone.

A l'avenir, des tableaux de service numériques seront aussi accessibles. Ce projet débute bientôt par une première phase pilote et si tout se déroule comme prévu, en 2020 il sera introduit dans toute la surface. Lucie Waser, secrétaire syndicale SEV et responsable de la section, considère que le projet est une bonne chose. On prévoit également d'introduire dans l'application les lois qui s'avèrent pertinentes. Les tours de service qui vont à l'encontre de la législation ne pourront ainsi plus être enregistrés dans le système. «S'il est possible de mettre la théorie en pratique, alors ce projet représentera un réel bénéfice pour l'entreprise puisqu'il permettra un meilleur contrôle du temps et plus de transparence. Dans un tel cas, je vois en la digitalisation une chance», a déclaré Lucie Waser.

Un point important à l'ordre du jour concernait les négociations salariales 2019 qui ont débuté le 30 octobre.

Les membres ont présenté une proposition pour le renouvellement de la CCT, sujet dont on n'a plus parlé depuis quelques temps. En outre, les membres ont exprimé leurs vœux d'améliorations en matière de temps de travail et de tableaux de service. Le temps de repos n'est souvent pas respecté, ce qui amène de la colère. Les deux propositions ont été maintenant remises à Transfair afin qu'elles soient présentées et soutenues lors de leur assemblée des membres à fin novembre.

Enfin, cinq nouveaux membres ont été élus dans le comité. Le président Urs Lacher se réjouit en particulier du fait que trois nouvelles personnes viennent de Suisse romande et qu'ainsi, toutes les régions sont représentées: «Ainsi les besoins de tous les membres seront connus. Mon vœu est exaucé!». Les deux collègues Joel Ledermann et René Skel ont été également élus.

L'assemblée de printemps SEV-AS Securitrans aura lieu le 9 février 2019 au Restaurant Johanniter à Zurich. Une invitation suivra début 2019.

## SOUS-FÉDÉRATION VPT

## Journées VPT plus attrayantes

**Christoph Locher** Lors de la séance du comité central des 24 et 25 octobre à Davos, le chef de séance Martin Ritschard a dû déplorer diverses absences pour maladie. Christian Fankhauser, secrétaire syndical SEV, a évoqué les grandes lignes de Eurobus, qui voulait pourtant faire partie du service public, réfléchit déjà aux possibilités de supprimer les lignes peu rentables. Cela prouve que son seul objectif est de gagner de l'argent. En ce qui concerne les négociations CCT de cette année, presque dans toutes les sections l'actualité tourne autour des modifications OLDT. L'objectif du SEV est d'obtenir une compensation pour les pertes encourues, comme par exemple pour les pauextérieures. Il faudra également veiller à ce que les nouvelles prescriptions pour les locaux prévus pour les pauses soient bel et bien respectées. Nous devons avoir des locaux pour les pauses avec des installations sanitaires séparées pour les hommes et les femmes. Il doit y avoir aussi une zone de repos et un endroit adapté pour prendre une collation. Malgré des débuts difficiles, grâce à nos efforts il a été possible de mettre la CCT CFF sous toit avec un résultat satisfaisant, ce qui aura certainement des répercussions positives sur les CCT des ETC.

René Schnegg s'est réjoui des chiffres du recrutement. Malheureusement nous perdons beaucoup de collègues pour cause de décès et il faut continuer nos efforts pour contrebalancer les chiffres. Il y aura une nouvelle action de recrutement en 2019 qui sera liée à la célébration du



**Le président VPT Gilbert D'Alessandro prend congé de Felix Murk (à g.).**

centenaire du SEV. Le thème des journées VPT qui deviennent de plus en plus petites a poussé le comité à rechercher de nouvelles possibilités afin de donner plus d'attrait à ces journées. Les propositions seront présentées à l'AD 2019. Les branches Rail et Transports touristiques vont fusionner, en conséquence il faudra adapter le règlement de gestion de la VPT. Les modifications seront aussi mises à l'ordre du jour de l'AD 2019. La branche bus a mentionné les problèmes avec FlixBus et Eurobus SA. Le SEV souhaite conclure des CCT. C'est le seul moyen de lutter contre le dumping salarial et pour la protection des conditions d'engagement. On a pris congé des collègues Peter Peyer (voir en page 3) et Felix Murk. Felix Murk, délégué des pensionnés, remet son mandat à un collègue plus jeune. Les deux collègues ont reçu nos sincères remerciements pour l'énorme travail accompli en faveur du SEV.

## Sections

**14.11**  
VPT MOB

Nous vous invitons à venir participer à l'assemblée générale au buffet de la gare à Château d'Oex à 19h45. Le thème principal sera notre nouvelle CCT, votre participation est très importante, venez nombreux !

**17.11**  
Travaux Arc lémanique

Assemblée d'automne à 10h15 au 2<sup>e</sup> étage de la gare de Sion.

**20.11**  
VPT Lac Léman

La section VPT du lac léman tiendra son assemblée générale d'automne dans le salon Belle époque de la Suisse au chantier naval de Belle-rive à 16h15. Les thèmes principaux abordés seront: la nouvelles LDT / tours de services (fêtes des vigneron), la nouvelle politique managériale de la direction, primes pour les retraités.

**20.11**  
AS Ouest

L'assemblée générale d'automne aura lieu le mardi 20 novembre 2018 à 18h15 à Lausanne, à l'espace Dickens, Avenue Charles Dickens (juste à côté du secrétariat régional SEV). Invité : René Zürcher, secrétaire syndical SEV. Repas offert par la section en fin d'assemblée, inscription sur les feuilles ad hoc dans les services ou adresse mail jusqu'au 13 novembre : ouest@as-online.ch ou auprès du secrétaire par sms/tél : 079/172.39.31

# Agenda 16/18

**PV GENÈVE**

## Assemblée d'automne

**Michel Roy** En ouverture de l'assemblée d'automne du 2 octobre, le président souhaite la bienvenue aux 43 membres présents et plusieurs membres sont excusés. Depuis la dernière assemblée du printemps, on déplore trois décès. Sept nouveaux retraités sont venus nous rejoindre. A ce jour, la PV Genève compte 289 membres dont un tiers

de femmes. L'effectif du taux de syndicalisation est en dessous de 50% actifs comme retraités. 2019 sera une année de fête pour la SEV et la PV qui auront 100 ans. Le bus du centenaire circulera en Suisse toute l'année et s'arrêtera à Genève le jeudi 20 juin et le vendredi 21 à Nyon, l'endroit et l'heure vous sera communiqué. Nous avons appris

**RETRAITÉ-E-S TL, MÉTRO ET VILLE DE LAUSANNE**

## Sortie à Charmey

**Yvan Rosset** L'Association des retraités TL, Métro et ville de Lausanne était en sortie le 16 octobre du côté de Charmey. Par un temps automnal, 58 personnes étaient

présentes. Le car nous a menés à Broc pour visiter l'usine électrique «Electro-Broc», et après un arrêt à «Châtel-Saint-Denis» pour la pause-café. Ensuite, départ en di-

**21.11**  
Sections TPF

Assemblée générale des trois sections TPF à 20h, Salle Sainte Thérèse, Rue Sainte Thérèse à Fribourg. Ordre du jour : 1. Communications, 2. Planiroute, 3. Nouvelle organisation des sections TPF (réorganisatio Givisiez), 4. Divers.

**7/8.12**  
VPT Lac Léman

AG Caisse d'épargne du personnel CGN, Chalet « Le Moléson », Les Pacots. Cette assemblée sera suivie par un repas. Tous les membres de la caisse d'épargne sont cordialement invités à y participer. Prix du repas et de la nuit : 80 francs. Inscriptions jusqu'au 16 novembre. Dernier versement au 24 novembre.. Patrick Vonlanthen

## Pensionnés

**22.11 (nouvelle date!)**  
PV Fribourg

Attention, la date a été modifiée par rapport au programme annuel. L'Assemblée d'automne a lieu le 22.11 et non le 15.11 à 10 h 30 à l'Auberge communale de Léchelles. Dép. des trains : de Fribourg à 9 h 47, de Payerne à 10 h 16 et de Romont à 8 h 55. Ordre du jour statutaire avec, notamment, le changement de président et la gestion des archives. Invités : Roland Schwager et Jean-Pierre Genevay, président central et vice-président central PV. La section offrira l'assiette du jour. Les épouses et compagnes de nos membres sont les bienvenues. Les agendas SEV vous seront remis à la fin de l'assemblée. Inscriptions nécessaires jusqu'au 16 novembre auprès de Jacques Zulauff, tel:

026 668 21 37, jzulauff@hotmail.com ou de Jean-Michel Gendre, 026 663 80 84, j-michel.gendre@bluewin.ch.

**5.12**  
PV-Vaud

Traditionnelle fête de Noël à 14h à Lausanne, Salle du Cazard, Pl. du Marché 15, à 5'de la station Riponne-Béjart. L'Ensemble musical d'Etagnières ouvrira les festivités. Nous aurons ensuite le plaisir de remettre l'insigne aux membres ayant 40 ans d'appartenance au SEV et d'honorer tous les jubilaires 2018, pour 50, 60 et 70 ans de sociétariat. Notre collègue Pierre-Alain Combremont, nous apportera son traditionnel message de Noël, avant que par leurs chansons coquines, mais polies, les Fleurs du Mâle amusent la 2<sup>ème</sup> partie de cette fête. Comme d'habitude, friandises et boissons vous tendront les bras. Votre compagne ou compagnon est invité cordialement à ces retrouvailles, auxquelles, nous nous réjouissons de vous voir nombreux. A toutes celles et ceux qui ne pourraient être présents, nous souhaitons d'ores et déjà, une bonne fin d'année à vous et vos familles et tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2019. Le comité.

**6.12**  
PV Biel/Bienne

La Fête de la Saint-Nicolas aura lieu au Restaurant Bahnhof Brügg à 14h. Bus 7 ou train pour y accéder:

Le groupe musical «Oldies» de St. Antoni FR jouera à notre fête de la St-Nicolas. Le Choeur d'hommes des cheminots pensionnés chantera quelques chants. Après la remise des diplômes d'honneur pour les 40,50, 60 et 70 ans de sociétariat SEV beaucoup de temps restera pour les discussions amicales. La traditionnelle collation offerte par la section vous sera servie mais les boissons seront à la charge des participants. Nous vous souhaitons déjà un bel après-midi. Le comité

que la Banque CLERC qui avait repris la Banque COOP n'a pas résolu les problèmes puisque la Banque Cantonale de Bâle a lancé une offre de rachat...Les TPG vont changer les automates à billets et on ne sait pas si l'on pourra oblitérer les cartes journalières et en décembre 2019 le CEVA circulera et la validité des titres de transports CFF-TPG-SNCF sera connue. Dès 2019 la carte FVP se présentera sous la forme du Swiss-Pass (format carte de crédit rouge). Le Noël de la section aura lieu le mardi 11 décembre à l'UOG.

Après quelques questions, l'assemblée se termine par le verre de l'amitié.

rection de «Charmey» pour se rendre au restaurant «Im Fang» où un repas chasse nous a été servi. Merci à notre collègue Rémy qui a animé le repas de midi en nous jouant des airs avec son accordéon.

Après le repas, le président a passé à la partie officielle, en saluant la présence des membres d'honneur.

Retour en direction de Lausanne en fin d'après-midi dans la bonne humeur.

**PV VAUD**

## Assemblée d'automne

**Michel Cavin** Devant 56 participants, cette 2<sup>ème</sup> AG s'est déroulée le 3 octobre sous la direction de notre président René Guignet. Après l'ouverture de cette assemblée par une chanson, les souhaits de bienvenue et la lecture du pv de l'AG du 28 mars 2018, qui est approuvé, l'actualité syndicale est traitée par notre président et notre délégué au CC, J.-P. Genevay. La lutte syndicale pour le renouvellement de la CCT, qui a porté ses fruits, la grève sur le lac Majeur et l'avenir de notre sous-fédération sont particulièrement évoquées, y compris avec une baisse des effectifs et le vieillissement des membres de la PV, l'emploi de nos cotisations, en particulier dans la défense professionnelle de nos membres. Les manifestations du 100<sup>ème</sup> anniversaire en 2019, tant du SEV et de la PV, sont évoqués, avec en autres choses, l'apparition d'un nouveau logo et la visite d'un bus-exposition itinérant dans nos sections.

Il est regretté que, sur un effectif de plus 1400 membres, seuls près d'une soixantaine se sont déplacés pour cette AG. Des solutions

sont recherchées pour « dynamiser » notre sous-fédération et mieux connaître ses attentes à l'égard de ses comités de sections.

Puis un bref aperçu est donné sur les courses de la section pour 2018 et les dates de celles 2019, soit les mercredis 19 juin et 11 septembre.

Puis la parole est donnée à notre invité, Daniel Trolliet, notre représentant au conseil d'administration des CFF, après une brève présentation de sa personne, il évoque la constitution du CA, actuellement sept hommes et deux femmes, de quels milieux professionnels ils viennent et des buts et tâches du CA, avec sept à huit réunions annuelles et quatre comités de gestion. Il nous donne des informations intéressantes sur son fonctionnement.

Dans les interventions individuelles, deux collègues, J.-Cl. Albaini et D. Fahrni nous font part de leurs préoccupations personnelles sur le devenir de notre sous-fédération, en particulier quand à la participation des nouveaux retraités.

**PV BIENNE**

## Randonnée

**R. Drewes / trad. J.-C. Amiet** Un très beau jour d'automne salue les 19 marcheurs/marcheuses à Münsingen. Sous la conduite de Fritz Lerch la marche a tout de suite débuté par une montée en direction de l'hôpital de Münsingen. Par des chemins à travers des champs et des forêts nous avons, après une heure et demi, atteint Oberwichtach. En court de chemin, nous avons eu une magnifique vue dans la vallée de l'Aar et

sur la chaîne de montagnes du Gantrisch au Stockhorn ainsi que sur les Alpes bernoises. Au restaurant « Kreuz », un bon repas de midi nous a été servi. Après le repas, la 2<sup>e</sup> étape de la randonnée a été faite par les hauts de Wichtrach, au travers de forêts et prairies, avec une vue magnifique en direction de Kiesen. Peu avant 16 h nous avons repris le train en direction de son domicile. Merci Fritz pour ta bonne organisation.

**Chassot Paul;** 1935; maître artisan, Villarsel-le-Gibloux, PV Fribourg.

**Jufer Charles;** 1930; mécanicien manoeuvre, Gampelen, PV Neuchâtel.

**Rieben Arthur;** 1928; chef de service, Renens VD, PV Vaud.

**Rollier Arthur** 1928; chef de train, Neuchâtel, PV Neuchâtel.

**Weber Pierre-André;** 1935; Monteur spécialiste, Payerne, PV Vaud.

**DÉCÈS**

**IMPRESSUM**

**SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports** paraît toutes les deux semaines. ISSN 1662-8462  
**Tirage:** 10 211 ex. (total 40 995 ex.), certifié REMP au 20. 10. 2017  
**Editeur:** SEV, www.sev-online.ch  
**Rédaction:** Vivian Bologna (rédacteur en chef), Pascal Fiscalini, Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Jörg Matter, Anita Merz, Patrizia Pellandini Minotti, Yves Sancey, Karin Taglang  
**Adresse de la rédaction:** Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; 031 357 57 57.  
**Abonnements et changements d'adresse:** info@sev-online.ch, 031 357 57 57.. Abonnement annuel pour non-

membres: CHF 40.-

**Announces:** Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrütli 44, 8712 Stäfa; téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00; kontakt@fachmedien.ch, www.fachmedien.ch  
**Pré-presse:** AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch  
**Imprimerie:** Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau www.mittellandzeitungsdruck.ch

Le prochain journal paraîtra le 22 novembre. Le délai pour les annonces est fixé au 12 novembre à midi, celui de l'agenda au 15 à 10h.



## DROITS SYNDICAUX

## Victoires au Tribunal fédéral



Luca Cirigliano,  
secrétaire central USS

**Les droits de l'homme et le droit international vont dans le sens des syndicats, pas seulement en matière de grève.**

Le législateur suisse, en particulier dans les cantons, a toujours essayé en tant qu'employeur du personnel des services publics de limiter le droit de grève. Mais voici qu'un grand succès peut être célébré: le Tribunal fédéral (TF) lève l'interdiction générale de faire la grève appliquée dans le canton de Fribourg au personnel de soins. L'interdiction restreint de manière disproportionnée le droit de grève garanti par la Constitution fédérale dès lors que la grève ne se limite pas au personnel de soins dont la présence est indispensable aux patients. Selon le TF, les nouvelles dispositions légales sur l'exercice du droit de grève sont suffisantes pour assurer les prestations nécessaires dans le domaine de la santé (Arrêt 8C\_80/2018).

L'article 28 de la Constitution définit les conditions dans lesquelles les grèves sont autorisées. L'interdiction générale de grève au personnel de soins frappe de manière indifférenciée l'ensemble des employés des établis-

sements publics de soins du canton de Fribourg et se révèle dès lors disproportionnée selon le TF. La mesure ne fait aucune distinction selon la nature des activités et ne se limite pas au personnel de soins dont la présence est indispensable à la préservation de la vie et de la santé des patients. C'est toutefois seulement dans un tel cas qu'une interdiction (ponctuelle) de faire le grève serait envisageable pour ces catégories. La réglementation est d'autant plus disproportionnée que la loi fribourgeoise soumet déjà la licéité du recours à la grève à des conditions strictes. Les dispositions légales cantonales prévoient en outre la possibilité de restreindre le droit de grève dans des situations exceptionnelles, en particulier pour sauvegarder la sécurité et l'ordre publics, ainsi que la santé. L'interdiction générale de grève au personnel de soins n'est donc pas dans un rapport raisonnable avec l'objectif poursuivi. C'est à cette conclusion qu'en est arrivé le TF, en se basant entre autres sur l'art. 11 CEDH et l'art. 8 du Pacte I de l'ONU.

#### Les syndicats ont un droit d'accès et d'information

Cet arrêt du Tribunal fédéral rejoint d'autres décisions de cours suprêmes qui renforcent les droits des travailleurs et des syndicats. Dans

son arrêt de principe ATF 144 I 50, le TF a par exemple confirmé en décembre dernier le droit d'accès et d'information des syndicats.

Suite à un recours déposé par le SSP, le TF a saisi l'occasion de préciser une fois pour toutes dans son ATF 144 I 50 (Arrêt 2C\_499/2015 du 6 septembre 2017) la relation entre la liberté des syndicats garantie par l'art. 28 Cst., l'art. 11 CEDH et l'applicabilité des normes pertinentes de l'OIT. En même temps, l'instance suprême en matière de droit public a stipulé dans son arrêt de principe que les syndicats disposent d'un droit fondamental d'accès et d'information sur la place de travail.

#### Recours au Tessin

La discorde a fait l'objet d'un recours déposé par le SSP du Tessin contre la décision du Gouvernement tessinois qui, en tant qu'employeur, avait posé des conditions très restrictives pour l'accès à ses bâtiments et l'exercice d'activités syndicales dans ses locaux. La réglementation contestée prévoyait que l'accès aux bâtiments administratifs pour des activités syndicales était en principe interdit sauf si une demande d'autorisation était au préalable adressée à la Chancellerie d'Etat. La résolution cantonale prévoyait en outre que la suspension d'affiches et la distribution de tracts ou de publications

périodiques n'étaient pas faisables de manière autonome et devaient faire l'objet d'une annonce préalable auprès des services compétents des immeubles de l'administration cantonale.

Au vu de ces circonstances, le Tribunal fédéral a dû décider si, sur la base de l'art. 28 Cst. et de l'art. 11 CEDH (et des art. 22 du Pacte II et 8 du Pacte I de l'ONU), les syndicats disposaient d'un droit d'accès et d'information sur la place de travail. Le TF a rendu un jugement détaillé sur la manière de concevoir les préceptes sur la question du droit d'accès des représentants syndicaux dans les bâtiments d'une entreprise et des droits qui en découlent, considérés comme incontournables par l'OIT afin de garantir la pratique dans les faits de la liberté de coalition.

Le Tribunal fédéral s'est référé à la liberté de réunion et d'association ancrée dans l'art. 11 CEDH. Cet article mentionne explicitement le droit pour toute personne de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. Il s'est également référé à la convention 87 de l'OIT concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical et à la convention 98 de l'OIT concernant l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective.



## ÉVASIONS VERTES

Ti-Press/Alessandro Crinari

Camorino, dans le district de Bellinzone. Biotope du Parc Motto Grande.

Cette photo aérienne permet d'y voir, au centre, le cercle de peupliers réalisé par l'architecte-paysagiste de Camorino, Paolo Bürgi.

?

QUIZ

## Passeras-tu le test?

Pour ceux et celles qui lisent régulièrement notre journal, la tâche est simple. Réponds aux questions ci-dessous et fais-nous parvenir tes réponses (exemple : ABDB).

- Combien de membres le SEV compte-t-il ?  
 A environ 30 000  B environ 40 000  C environ 20 000  D environ 50 000
- La nouvelle CCT CFF/CFF Cargo prévoit un congé paternité de  
 A 5 jours  B 10 jours  C 15 jours  D 20 jours
- L'année prochaine, une grève des femmes a d'ores et déjà été annoncée. Elle aura lieu le ...  
 A 8 mars  B 1 mai  C 14 juin  D 25 décembre
- Au BLS, le nouveau programme minceur s'appelle ...  
 A Weight Watchers  B Wait an see  C Best Way  D Gipfelsturm

Pour participer, merci de nous envoyer vos réponses d'ici le **mercredi 14 novembre** avec votre nom et votre adresse.

**Par e-mail:** [mystere@sev-online.ch](mailto:mystere@sev-online.ch)  
**Sur le net:** [www.sev-online.ch/quiz](http://www.sev-online.ch/quiz)  
**Par carte postale:** SEV, quiz, Postfach, 3000 Berne 6

Le/la gagnant-e sera désigné-e par tirage au sort parmi les bonnes réponses et remportera **40 fr. de chèques Reka**. Nous publierons le nom du/de la gagnant-e et la solution dans notre prochain numéro. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

La solution du numéro 15: BCDAB. **Erwin Willmann, Lucerne, membre de la PV Luzern**, remporte 40fr. de chèques Reka.

SUR LES TRACES DE...

## Sylvian Sahli, électronicien



Sylvian Sahli en plein travail de réparation d'une tête électrique Flirt.

**Vivian Bologna**  
[vivian.bologna@sev-online.ch](mailto:vivian.bologna@sev-online.ch)

**Sylvian Sahli est un militant SEV très actif aux ateliers industriels CFF d'Yverdon-Bains. Cet électronicien de 40 ans au sourire permanent laisse entrevoir les spécificités de son métier, mais aussi les racines de son engagement. Portrait de ce membre du comité de TS Romandie.**

«Ma CCT ne tombe pas du ciel». Le badge créé en début d'année pour la mobilisation CCT CFF/CFF Cargo ne quitte plus le bleu de travail de Sylvian Sahli. «L'intérêt pour la CCT était bien présent au sein des ateliers cette année. La grosse présence des membres de la section TS Romandie et de l'appareil professionnel du SEV a porté ses fruits. Lors de la manifestation du 18 juin à Lausanne, j'ai vu manifester des collègues que je n'aurais jamais pensé voir battre le pavé», souligne-t-il.

### Une dizaine de militants à Yverdon

Il en parle avec aisance, le regard plein de conviction, un sourire généreux en prime. De cet engagement en faveur de la CCT, il veut faire un modèle de travail syndical «même s'il n'y a pas toujours de thèmes aussi forts sur lesquels il est possible de mobiliser». Il n'empêche, en ce moment, le personnel des ateliers en veut à la Municipalité d'avoir augmenté les macarons de parcage en ville, faisant passer l'ardoise de 270 fr. par année à 1200 fr... «Les collègues sont outrés. C'est la Commission du personnel qui s'engage dans ce dossier et nous le suivons de près grâce à l'excellente collaboration entre la section et la CoPe. Ce travail en commun est fondamental sur un site qui compte quelque 600 employé-e-s.»

Sur un espace aussi vaste, TS Romandie a-t-elle pu s'implanter facilement? «Disons que nous sommes une petite dizaine de militants sur l'ensemble des ateliers industriels, dont actuellement deux membres du comité, Maurizio Di Blasi et moi-même, Didier Perret, venant de changer de lieu de travail. Les actions CCT nous ont permis d'accroître notre visibilité, mais le travail de contact se fait aussi beaucoup en dehors du lieu de travail.»

### Aux ateliers industriels depuis 12 ans

Le travail militant de Sylvian est aussi facilité par sa présence aux ateliers industriels depuis 12 ans maintenant: «J'y ai d'abord été engagé en 2006 comme électronicien intérimaire. Un intérim de trois ans, suivi d'un contrat à du-

rée déterminée durant cinq ans. Je suis maintenant en CDI depuis quatre ans.»

Assis devant une tête électrique d'attelage de Flirt qu'il démonte, il constate les dégâts: «Il y a eu un court-circuit. La répétition des couplages peut avoir ce genre de conséquences. Je dois remplacer les contacts et les attaches.» Dans son quotidien, la remise en état de ses têtes d'attelage peut varier d'une journée de travail à plus de deux jours selon la complexité des tâches à accomplir. «Si l'on dépasse les temps impartis, nous devons pouvoir les justifier.» Ne craint-il pas les menaces d'externalisation? «Certaines des tâches que j'effectue avec mes collègues ont été externalisées afin d'en évaluer la pertinence. Les essais se sont avérés infructueux car la qualité n'était pas aussi bonne que chez nous et le prix n'était pas plus bas. On voit bien les dangers d'externalisation qui pèsent sur la maintenance, mais les avantages à conserver les tâches à l'interne des CFF sont aussi nombreux, à commencer par le maintien du savoir-faire.» C'est que dans les ateliers industriels, «on répare des composants, dont la grande fierté sont les bogies», évoque-t-il, «mais c'est aussi impressionnant comment les trains, des ICN, notamment, sont décortiqués et remis à neuf», saluant le travail de qualité effectué par le personnel.

### De serveur à militant Greenpeace

Rien ne prédestinait pourtant Sylvian à une carrière aux CFF, malgré un CFC d'électronicien en poche après la scolarité obligatoire: «J'ai plongé dans ce métier parce que les copains suivaient des voies semblables. Après s'en est suivie une période, disons, de transition où je suis passé par différents métiers: serveur, animateur socio-culturel ou j'ai alors entamé des formations sans les finir. Bref, je me suis cherché, je me suis aussi beaucoup engagé. J'ai notamment participé à la création d'une section neuchâteloise de Greenpeace.»

Et le syndicalisme dans tout ça? Une histoire de famille? «Pas du tout, c'est plutôt le résultat de ma volonté de participer, de donner du sens au contexte où j'évolue. Cela me permet d'avoir une prise sur ce que je fais. C'est comme ça que je vois la vie. Il est pour moi nécessaire de m'impliquer. Je suis d'un naturel curieux.»

Cette implication syndicale s'appuie sur un franc-parler, posé, qui ne lui a pas toujours valu que des amis. «Je dis ce que je pense et j'argumente, toujours avec respect. Cela peut déplaire et je peux le comprendre. Mais me taire et faire semblant ne me correspond pas.»

## WORK-LIFE-BALANCE

Andreas Lori

